

**Championnat de France Inter Séries des Croiseurs Légers
Lac d'Orient du 13 au 16 mai 2010**



Avenant n°1 à l'Avis de Course

L'article 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Jusqu'au 30 avril 2010 minuit, le montant des frais d'inscription du bateau et de son équipage est fixé à **110 €** (comprenant la participation aux frais d'organisation, cadeau de bienvenue, remise des prix, repas du samedi soir, grutage). Passée cette date, les frais seront de **150€**.

est modifié comme suit

Les droits requis sont les suivants :

Jusqu'au 7 mai 2010 minuit, le montant des frais d'inscription du bateau et de son équipage est fixé à **110 €** (comprenant la participation aux frais d'organisation, cadeau de bienvenue, remise des prix, repas du samedi soir, grutage). Passée cette date, les frais seront de **150€**.